

Lundi 4 octobre 2021

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-François-de-Sales légalement tenue avec public, à la salle communautaire, en présence des membres du conseil, ce lundi le 4^{ème} jour d'octobre 2021 à 19 heures, tous formant quorum sous la présidence de Mme Cindy Plourde mairesse, à laquelle étaient présent M. Vincent Simard, M. Raymond Gauthier, M. Yvon Deschênes, Mme Annie Girard, Mme Anne Bouchard-Martel et Mme Nancy Tremblay.

Le directeur général est aussi présent

2 personnes forment l'assistance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse souhaite la bienvenue aux membres du conseil et déclare la séance ouverte. Elle a aussi remis un cadeau reconnaissance à tous les élus, soit un sac de transport identifié au nom de la municipalité.

2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Mme Annie Girard

2021-154

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que décrit ci-dessous :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ACCEPTATION DU PROCÈS VERBAL DU 13 SEPTEMBRE 2021

4. SUIVI AU PROCÈS VERBAL

5. RAPPORT DE LA MAIRESSE

6. RAPPORT DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

7.1 Correspondance

7.2 Demande de participation financière

7.3 Acceptation des comptes

8. FONCTIONNEMENT INTERNE ET LOGISTIQUE

8.1 Dossier chef d'équipe aux travaux publics-

8.2 Dossier journalier adjoint aux travaux publics

8.3 Dossier journalier saisonnier

8.4 Dossier relève direction générale

8.5 Embauche de la brigadière de remplacement

9.PÉRIODE DE QUESTIONS

10.LOISIRS ET DÉVELOPPEMENT

10.1 Nomination de la responsable de la bibliothèque

10.2 Projet pilote : transport maison de jeunes Lac-Bouchette

11.AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

11.1.

12.SÉCURITÉ CIVILE

12.1

13.VOIRIE MUNICIPALE

13.1 Programme d'aide à la voirie locale-volet entretien des routes locales-attestation de l'utilisation des fonds sur routes locales 1 et 2 pour l'exercice 2021

13.2. Réparation ponceau Bleuetière-Demande travaux communs

13.3. Programme d'aide voirie locale-PPA-ES- Dossier 00030081-1-91015-(02)-2020-06-10-52-Acceptation des dépenses et réclamation finale

14. INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC, D'ÉGOUT ET ENTRETIEN DES IMMEUBLES

14.1 Agrandissement du stationnement pour association Amis du Lac-des-Commissaires-à l'extrémité Chemin du Moulin-Octroi de contrat

14.2.Résolution RMR électrification -Eco-centre

15.DOSSIERS DIVERS

15.1 Bonification du service d'ingénierie-Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds Région et Ruralité

15.2.PROCURE -Demande de proclamation -19 novembre Journée de sensibilisation au cancer de la prostate

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

17. FIXATION DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE DE LA PRÉSENTE SÉANCE

3. ACCEPTATION DU PROCÈS VERBAL DU 13 SEPTEMBRE 2021

IL EST PROPOSÉ par M. Yvon Deschênes

2021-155

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers

QUE le procès-verbal du 13 septembre 2021 est accepté tel que rédigé et transmis

4.SUIVI AU PROCÈS VERBAL

Le directeur-général informe le conseil du suivi de certains points discutés lors de la séance précédente.

5.RAPPORT DE LA MAIRESSE

La mairesse fait le résumé de toutes les activités et réunions dont elle a assisté depuis la dernière séance et partage les informations reçues.

6.RAPPORT DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES

Chacun des membres du conseil mentionne ce qu'il a fait pour la municipalité depuis la dernière séance tout en donnant les informations relatives.

7.ADMINISTRATION GÉNÉRALE

7.1Correspondance

Aucune

7.2. Demandes de participation financière

IL EST PROPOSÉ par M. Yvon Deschênes

2021-156

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil accepte les frais encourus par les dons et invitations suivants :

- **Centraide Saguenay-Lac-St-Jean:**
Renouvellement de la contribution corporative campagne 2021 -100\$
Accepté

7.3. Acceptation des comptes

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Mme Nancy Tremblay

2021-157

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE ce conseil accepte les comptes inscrits ci-dessous :

Séance du 4 octobre 2021

COMPTES PAYÉS	
Bell	110.12 \$
Bell	91.19 \$
Bell	91.59 \$
Hydro-Québec	200.62 \$
Hydro-Québec	84.72 \$
Hydro-Québec	281.00 \$
Hydro-Québec	955.76 \$
Hydro-Québec	161.06 \$
Hydro-Québec	431.82 \$
Hydro-Québec	569.61 \$
Hydro-Québec	774.18 \$
Hydro-Québec	1 264.78 \$
Hydro-Québec	1 522.64 \$
Hydro-Québec	722.17 \$
Hydro-Québec	864.62 \$
Renaud Blanchette	100.31 \$
total comptes payés	8 226.19 \$
COMPTES À PAYER	
Fournisseurs	Montant
Asphalte Henri Laberge	4 631.65 \$
Avocats Gaudreault Saucier	529.64 \$
Caouette, Thériault & Renaud	919.80 \$
Coop	2 084.80 \$
Énergie & Ressources (bail)	133.37 \$
Environnex	306.12 \$
Fond Info Territoire	10.00 \$
GLS Logistics	77.19 \$
Groupe ESP	151.80 \$
Karol Martel Transport	425.41 \$
Mégaburo	256.51 \$
Nord-Flo	290.32 \$
Nutrinor	2 535.93 \$
Produits BCM	1 595.13 \$
Pro Gestion	2 824.07 \$
Raymond Simard	1 017.52 \$
Sécurité Publique	37 064.00 \$
Services Environnementaux Lac-St-Jean	965.79 \$
Télénet	51.74 \$
Tourisme Saguenay-Lac-St-Jean	287.44 \$
Trium Médias	270.19 \$
UAP inc (Napa)	819.32 \$
total comptes à payer	57 247.74 \$
TOTAL GÉNÉRAL:	65 473.93 \$

8.FONTIONNEMENT INTERNE ET LOGISTIQUE**8.1 Dossier chef d'équipe aux travaux publics-**

CONSIDÉRANT que par sa résolution 2021-100 de la séance de conseil du 12 juillet 2021, le DG avisait le conseil que le journalier adjoint M. Jean Blanchette avait fait parvenir un avis mentionnant qu'il se prévalait de son droit de retraite le 8 août 2021 au retour de vacances du chef d'équipe, ainsi l'appel de candidature pour le remplacer a été affiché en vertu de la convention collective;

CONSIDÉRANT que par sa résolution 2021-113 de la séance du 10 août 2021, ce conseil acceptait et confirmait l'engagement de M. Nicolas Blanchette au poste de journalier adjoint suite à l'affichage du poste à l'interne autorisé par la résolution 2021-100 de la séance du 12 juillet 2021;

CONSIDÉRANT que suite à la démission de M. Nelson Blanchette au poste de chef d'équipe travaux publics où le conseil municipal en prenait acte (résolution 2021-114 du 10 août 2021) et demandait au DG d'enclencher le processus d'appel de candidatures en tenant compte de la convention collective et en demandant le support de la firme PRO-GESTION ;

CONSIDÉRANT que par sa résolution 2021-115 du 10 août 2021 , le conseil acceptait de nommer M. Jean Blanchette au poste de chef d'équipe par intérim aux travaux publics en attendant de combler ce poste, ce dernier acceptant de retarder sa retraite :

CONSIDÉRANT que suite à l'affichage du poste de chef d'équipe à l'interne, une seule candidature a été déposée, celle de M. Nicolas Blanchette, journalier adjoint. Le processus d'entrevue et les test psychométriques ont été effectué par la firme PRO_GESTION;

CONSIDÉRANT que ce conseil devait donc statuer à la présente séance de l'acceptation de la candidature de Nicolas Blanchette ou non;

CONSIDÉRANT les constats du diagnostic organisationnel réalisé en mai 2021

CONSIDÉRANT qu'un processus de relève de la direction générale sera mis en place bientôt, il y aurait lieu de laisser le poste vacant, et d'attendre l'arrivée en poste de la nouvelle direction générale :

CONSIDÉRANT qu'une longue discussion s'ensuit ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Mme Anne Bouchard-Martel

2021-158

ET RÉSOLU à 5 contre un (le conseiller M. Yvon Deschênes étant contre)

QUE ce conseil rejette la candidature de M. Nicolas Blanchette au poste de chef d'équipe aux travaux publics , ne retourne pas en affichage pour le moment et que la situation sera réévaluée suite à l'évolution du dossier d'embauche de la direction générale.

8.2 Dossier journalier adjoint aux travaux publics

CONSIDÉRANT la résolution 2021-158 de l'item précédent et du fait que Nicolas Blanchette demeure journalier adjoint, forcément avec plus tâches n'ayant plus de chef d'équipe;

EN CONSÉQUENCE

Il PROPOSÉ par Mme Anne Bouchard-Martel

2021-159

APPUYÉ par Mme Nancy Tremblay

ET RÉSOLU

QUE ce conseil reconduit M. Nicolas Blanchette au poste de journalier adjoint aux travaux publics. et bonifie en conséquence de 2\$ de l'heure ajouté à son salaire actuelle selon convention collective actuelle, et ce, à compter de la présente.

8.3 Dossier journalier saisonnier

CONSIDÉRANT que même s'il sera retraité, l'employé Jean Blanchette accepterait le poste de journalier saisonnier au besoin pour dépanner et ce au salaire de 23\$ de l'heure soit le salaire qu'il avait lorsqu'il était journalier adjoint

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Mme Nancy Tremblay

2021-160

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE ce conseil accepte de reporter cet item à la séance du 15 novembre 2021.

8.4 Dossier relève direction générale

CONSIDÉRANT qu'à sa résolution 2021-117 de la séance du 12 juillet 2021, ce conseil accordait un mandat à la firme PRO-GESTION pour le support au processus d'embauche de la direction générale ainsi que pour la rédaction de contrats de travail afin de donner suite à la retraite prochaine du DG annoncé pour mai 2023

CONSIDÉRANT que le contrat de travail pour le directeur général et chargé de projet (dg actuel) a été rédigé, dont le libellé est accepté par le dg actuel et la mairesse , lequel contrat a été présenté au conseil municipal au préalable;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par M. Vincent Simard

2021-161

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE ce conseil accepte que ledit contrat de travail soit signé par les deux parties tel que rédigé et présenté;

QUE la mairesse Cindy Plourde est autorisée à signer pour et au nom de la municipalité ledit contrat de travail.

8.5 Embauche de la brigadière de remplacement

CONSIDÉRANT l'item 8.6. de la séance du 13 septembre 2021 relativement au dossier des brigadiers scolaires, le DG informe le conseil qu'il a trouvé une nouvelle brigadière de remplacement en la personne de Mme Suzanne Lemay , que la recherche d'antécédent a été fait à la SQ et que celle-ci est apte à combler le poste en attendant le retour de convalescence Mme Carmen Royer dont ; nous ne sommes pas en mesure de connaître sa date de retour au travail;

CONSIDÉRANT qu'il reste à convaincre la brigadière de remplacement en poste de demeurer jusqu'au retour de Mme Royer ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par M. Yvon Deschênes

2021-162

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE ce conseil accepte de nommer Mme Suzanne Lemay

à titre de brigadière de remplacement par intérim , et ce ,
jusqu'au retour de Mme Royer.

9.PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été soulevée

10.LOISIRS ET DÉVELOPPEMENT

10.1 Nomination de la responsable de la bibliothèque municipale

CONSIDÉRANT la démission de Mme Diane Harvey en tant que responsable principale de la bibliothèque municipale pour des raisons de déménagement, celle-ci ayant été nommée à ce poste par la résolution 2020-197 de la séance de conseil du 20 décembre 2020 ,il y a maintenant lieu de la remplacer;

CONSIDÉRANT que suite au processus public d'appel de candidatures (1 candidatures a été reçue), le comité recommande au conseil d'accepter la candidature de Mme Suzanne Boivin du 560 rue Principale ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Mme Nancy Tremblay

2020-163

Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le conseil de la Municipalité St-François-de-sales accepte la nomination de Mme Suzanne Boivin du 560 rue Principale St-François-de-sales et mandate celle-ci à titre de responsable principale de la Bibliothèque municipale, avec toute les tâches et responsabilités qui en découlent ;

QUE Mme Suzanne Boivin est ainsi mandatée en tant que représentante de la municipalité et personne ressource auprès du CRSBP;

QUE Mme Suzanne Boivin est aussi autorisée par le conseil à traiter avec Poste Canada pour tout envoi et/ou réception de courrier ou colis;

QUE ce conseil accepte aussi de verser une compensation forfaitaire mensuelle de 150\$ à compter de la présente;

QUE ce conseil demande au CRSBP de lui offrir tout le support disponible ainsi que les diverses formations requises.

10.2 Projet pilote : transport maison de jeunes Lac-Bouchette

La conseillère Anne Bouchard-Martel ne prend pas part à cet item, préférant se retirer puisqu'elle a un enfant qui participe à la maison de jeunes.

Considérant qu'une contribution monétaire avait été demandée pour le transport des jeunes de notre municipalité à la maison de jeunes de Lac-Bouchette à raison de 3 transports /semaine pour une durée de 8 semaines;

CONSIDÉRANT que l'organisme Accès-Transport accepte de payer 50 % des coûts, et la maison des jeunes de Lac-Bouchette défrayerait 1 transport/semaine, il en coûterait donc au total 960\$ pour notre municipalité;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Mme Nancy Tremblay

2021-164

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE ce conseil accepte qu'en guise de projet pilote pour une durée de 8 semaines, de défrayer sa part des coûts s'élevant au total à 960\$. Mais en avisant bien le responsable qu'il s'agit d'un projet pilote, que les statistiques de transport soient comptabilisées et nous soient remises à la fin. Que le responsable avise également les parents des utilisateurs qu'une participation financière de leur part pourrait être sollicitée lors d'un prochain projet de transport.

11.AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

11.1.

12.SÉCURITÉ CIVILE

12.1

13.VOIRIE MUNICIPALE

13.1 Programme d'aide à la voirie locale-volet entretien des routes locales-attestation de l'utilisation des fonds sur routes locales 1 et 2 pour l'exercice 2021

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 122 000\$ pour l'exercice 2020 et versera 134000\$ pour l'exercice 2021 pour l'entretien des routes locales;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par M. Vincent Simard

2021-165

APPUYÉ par Mme Annie Girard

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE la Municipalité St-François-de-sales informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

13.2. Réparation ponceau Bleuetière-Demande travaux communs

CONSIDÉRANT que le président de la bleuetière a mentionné que le ministère Énergies et ressources lui demandait deux soumission afin de pouvoir réparer ce ponceau à l'été prochain;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Annie Girard

ET RÉSOLU à l'unanimité

2021-166

QUE cet item n'a plus lieu d'être puisqu'en voie de règlement pour l'été 2022.

**13.3. Programme d'aide voirie locale-PPA-ES- Dossier
00030081-1-91015-(02)-2020-06-10-52-
Acceptation des dépenses et réclamation
finale**

CONSIDÉRANT qu'en date du 2 juillet 2020, suite à une demande de la municipalité faite à notre députée, cette dernière nous confirmait une contribution financière maximale de 30 000\$ échelonnée sur trois année budgétaire dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale- volet projets particuliers d'amélioration - Dossier 00030081-1-91015-(02)-2020-06-10-52

CONSIDÉRANT qu'en date de la présente, les travaux prévus ont été réalisés en entier, travaux consistant en la pose d'asphalte sur la rue du Foyer en 2020 et la pose de rechargement sur autres chemins, le tout pour un coût net total de 20 817.34\$ pour la portion de l'exercice 2021;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par M. Raymond Gauthier

2021-167

Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le conseil approuve les dépenses encourues au montant net de 20 817.34\$ pour les travaux de pose de rechargement sur les chemins du Lac-des-Bouleaux, du Moulin, rue Blanchette et de l'Église, pour un montant remboursable en fonction du solde de la subvention conformément aux exigences du ministère des Transports, de la mobilité durable et de l'Électrification des Transports,

et ce, relativement au dossier # Dossier 00030081-1-91015-(02)-2020-06-10-52

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

14. INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC, D'ÉGOUT ET ENTRETIEN DES IMMEUBLES

14.1 Agrandissement du stationnement pour association Amis du Lac-des- Commissaires-à l'extrémité Chemin du Moulin-octroi de contrat forfaitaire

CONSIDÉRANT les demandes de l'Association des Amis du Lac-Des-Commissaires à l'effet d'agrandir le stationnement d'hiver situé sur le terrain de l'ancien centre plein-air, puisque souvent plein et beaucoup trop restreint pour les propriétaires des 64 chalets;

CONSIDÉRANT que 2 soumissions ont été demandées dont en voici le résumé :

-9221-5516 Québec inc. Transport Sylvain Gaudreault pour le prix total de 4675\$ plus taxes

-Karol Martel Transport 9232-6388 Québec inc. pour le prix de 1995\$ plus taxes

Il est à noter que ces soumissions ont été demandées à forfait et doivent inclure toutes machineries ainsi que 15 voyages de gravier . le coût final peut varier s'il manque à la fin entre 5 et 10 voyage de gravier pour la finition;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par M. Raymond Gauthier

2021-168

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE ce conseil octroi le contrat forfaitaire à l'effet d'agrandir le stationnement d'hiver servant à l'Association des Amis du Lac-des-Commissaires ,situé sur le terrain de l'ancien centre plein-air, à l'entreprise Karol Martel Transport 9232-6388 Québec inc. pour le prix de 1995\$ plus taxes;

QUE ces travaux soient faits le plus rapidement possible avant la neige.

14.2 Résolution RMR électrification-Eco-centre

CONSIDÉRANT que la Régie des matières résiduelles opère un écocentre à Saint-François-de-Sales depuis quelques années afin de desservir les municipalités contigües de Lac-Bouchette, Saint-André et Chambord et bien sûr, Saint-François-de-Sales;

CONSIDÉRANT que pour la période hivernale, le service est disponible les samedis après-midi, ainsi que les dimanches après-midi, pour une période de 4 heures par jour;

CONSIDÉRANT que les municipalités sont satisfaites de ces heures d'ouverture minimales compte tenu du faible achalandage en hiver;

CONSIDÉRANT que pour diverses raisons, pour la période hivernale 2019-2020, la Régie des matières résiduelles (RMR) envisageait de fermer complètement le service d'écocentre offert à Saint-François-de-Sales en raison de la complication des mesures sanitaires de la COVID-19 puisqu'il n'y a ni eau courante, ni électricité;

CONSIDÉRANT que par sa résolution 2019-183 de la séance du 4 novembre 2019, le conseil municipal demandait l'électrification de cet écocentre si l'on veut être cohérent avec l'actuel virage écologique qui n'ira pas en diminuant;

CONSIDÉRANT que du même coup, il serait facile et très peu dispendieux d'amener l'eau potable dans la même tranchée puisqu'il existe une entrée de service en bordure de la rue Bouchard;

EN CONSÉQUENCE

2021-169

IL EST PROPOSÉ par M. Yvon Deschênes

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers

QUE le conseil municipal réitère sa demande d'électrification et d'installation d'un desserte en eau potable pour l'éco-centre de St-François-de-sales et ce , le plus rapidement possible avant la saison hivernale, si l'on veut demeurer cohérent avec l'actuel virage écologique qui n'ira pas en diminuant puisque le conseil croit fortement que l'éco-centre de St-François-de-sales a de plus en plus sa raison d'être et est là pour demeurer d'autant plus qu'il dessert un vaste territoire comprenant quatres municipalités.

15.DOSSIERS DIVERS

15.1 Bonification du service d'ingénierie-Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds Région et Ruralité

ATTENDU QUE la Municipalité de St-François-de-sales a adopté la résolution numéro 2021-40 lors de sa séance de conseil du 12 avril 2021 signifiant son intérêt à participer au projet de bonification du service d'ingénierie territorial et demandant à la MRC du Domaine-du-Roy de déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme de soutien à la coopération intermunicipale;

ATTENDU QUE la Municipalité de St-François-de-sales a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les municipalités de la MRC du Domaine-du-Roy désirent présenter un projet d'ajout de ressources partagées en ingénierie dans le cadre de l'aide financière;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Mme Anne Bouchard-Martel

2021-170

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil municipal de la Municipalité de St-François-de-sales s'engage à participer au projet de **Bonification du service d'ingénierie-Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds Région et Ruralité**

- et à assumer une partie des coûts;
- autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- nomme la MRC du Domaine-du-Roy organisme responsable du projet.

15.2.PROCURE -Demande de proclamation -19 novembre Journée de la sensibilisation au cancer de la prostate

ATTENDU qu'annuellement 4 300 Québécois recevront un diagnostic de cancer de la prostate et qu'environ 890 mourront de cette maladie¹ ;

ATTENDU que 12 Québécois par jour recevront un diagnostic du cancer de la prostate²;

ATTENDU que PROCURE est un organisme de bienfaisance dans la lutte contre le cancer de la prostate. Il sensibilise, soutient et informe les personnes concernées par cette maladie. Il promeut et contribue au financement de la recherche de classe mondiale;

ATTENDU l'importance de sensibiliser la population de au dépistage du cancer de la prostate;

ATTENDU que la campagne de financement «Nœudvembre» de PROCURE offre l'occasion de porter le nœud papillon pendant tout le mois de novembre, et plus particulièrement la journée du 19 novembre;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Annie Girard

2021-171

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le Conseil municipal de St-François-de-sales déclare le 19 novembre comme «La journée de la sensibilisation au cancer de la prostate «Noeudvembre»

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été soulevée

17. FIXATION DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE DE LA PRÉSENTE SÉANCE

CONSIDÉRANT les élections municipales et la date de l'élection du 7 novembre 2021

IL EST PROPOSÉ PAR m. Raymond Gauthier
2021-172

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE la prochaine séance de conseil aura lieu le lundi 15 novembre 2021 à 19h tel que prévu au calendrier annuel des séances;

QUE la présente est levée, il est 20h 10